

RAPPORT ANNUEL

CAISI
1973

CONSULTATION SEULEMENT

SECRÉTARIAT D'ÉTAT

Secretary
of State

Secrétariat
d'Etat



LE 31 MARS 1973

POUR L'ANNÉE SE TERMINANT

RAPPORT ANNUEL

11 DEC 1974

SECRÉTARIAT D'ÉTAT

BIBLIOTHEQUE
UNIVERSITE DE SHERBROOKE

Secretary
of State

Secrétariat
d'État



LE 31 MARS 1973

POUR L'ANNÉE SE TERMINANT

©
Information Canada
Ottawa, 1974
N^o de cat.: S1-1973

TABLe DES MATIÈRES

Introduction	5	Administration du personnel	17
Arts et culture	6	Service de l'information	17
Direction du protocole officiel et des événements spéciaux	7	Annexes	18
Citoyenneté et civisme	8	Annexe A Organigramme	18
Action socio-culturelle	10	Annexe B Subventions: Arts et culture	19
Programmes de langues	11	Annexe C Subventions et contributions: Promotion du civisme	19
Aide à l'éducation	12	Annexe D Enregistrement de la citoyenneté	20
Recherche et liaison en matière d'éducation	12	Annexe E-1 Subventions: Action socio-culturelle	22
Bureau des traductions	13	E-2 Subventions: Programmes de langues	22
Finances	15	Annexe F Enseignement post-secondaire – Transferts fiscaux et paiements de rajustement aux provinces	23
Administration générale	16	Annexe G Bureau des traductions – production, Direction des opérations spéciales, Service d'interprétation	25
		Annexe H État des recettes et dépenses	28

INTRODUCTION

Le Secrétariat d'État est chargé des questions liées aux arts et à la culture, ainsi que de la citoyenneté et du civisme, de l'expansion du bilinguisme, de l'aide et de la recherche en matière d'éducation, du protocole officiel et des événements spéciaux, et de la traduction. Le présent rapport expose les activités de toutes les directions du Ministère, depuis le 1er avril 1972 au 31 mars 1973.

Le portefeuille du Secrétaire d'État comprend également les conseils, sociétés, commissions et autres bureaux dont les noms figurent dans l'organigramme de l'annexe A, mais ces organismes publient leur propre rapport annuel.

La Direction des arts et de la culture oriente et coordonne l'activité du gouvernement fédéral dans le domaine des arts et de la culture, fournit au Ministre des conseils sur l'action générale et les programmes particuliers, des organismes culturels fédéraux et sert de lien entre eux et le Ministère. Elle accorde également des subventions aux organisations culturelles et à des événements culturels d'importance nationale (voir annexe B).

Division des budgets et télécommunications — Sections des communications

La Section des communications a pour première fonction de conseiller le Ministre sur ses responsabilités liées aux aspects socio-culturels des communications en général et à la radiodiffusion en particulier.

La Section est chargée d'élaborer, non pas une nouvelle politique, mais une politique principalement orientée vers une réforme de la Loi sur la radiodiffusion. Les modifications ou changements apportés à la politique de radiodiffusion sont le fruit d'ententes conclues avec le Conseil de la radio-télévision canadienne.

Le rôle de la Section consiste en majeure partie à se tenir au courant des questions touchant Radio-Canada, organisme national de radiodiffusion, dont le Secrétaire d'État est le porte-parole au Parlement. L'une des principales préoccupations de la section au cours de 1972-1973, a été d'élaborer un programme accéléré d'élargissement des services de Radio-Canada. Ce programme, lorsqu'il sera mis en oeuvre, permettra d'offrir des services de radio et de télévision dans la langue voulue à toutes les collectivités de 500 personnes ou plus. Le projet de programme sera présenté au Cabinet au début de 1974.

Direction du cinéma

Créée en septembre 1972 au sein de la Direction générale des arts et de la culture, la Direction du cinéma émergeait de la nouvelle politique annoncée en juillet de la même année. Dans sa première phase, cette politique tendait essentiellement à coordonner entre elles les activités des cinq agences fédérales s'occupant du domaine du film (Office national du film, Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne, Radio-Canada, les Archives publiques, le Conseil des arts du Canada) et à les ajuster à celles du secteur privé. Elle insistait fortement sur la nécessité d'une "ouverture" aux besoins de l'industrie canadienne du cinéma. En fonction de cette approche, de nouveaux programmes étaient élaborés par les agences ainsi qu'au Secrétariat d'État, qui prenait la charge du Bureau des festivals et celle du Comité consultatif du film.

Le Bureau des festivals doit coordonner et administrer la participation des films canadiens aux festivals nationaux. Il doit de plus s'employer à concevoir des méthodes efficaces de promotion, de publicité et de diffusion du cinéma canadien au pays comme à l'étranger. L'activité principale de ce bureau cette année a été l'organisation de la participation canadienne au Festival de Cannes. Le Comité consultatif du film, composé des directeurs d'agences, de cinq représentants de l'industrie privée, et présidé par le sous-secrétaire d'État, a pour tâche de conseiller le ministre sur tous les aspects

de l'action gouvernementale en matière de cinématographie. Les premières réunions du Comité ont donné lieu à une entente concernant l'exploitation des films canadiens avec les compagnies Famous Players et Odéon, les deux plus importants réseaux de salles au Canada.

Responsable de ces deux organismes, la Direction du cinéma l'est également de l'administration des accords de coproduction avec les pays étrangers, de l'application et du développement de la politique du film.

Division des musées et des arts plastiques

L'une des principales responsabilités de la Division est de faciliter le processus permanent d'élaboration d'une politique des Musées nationaux, en collaboration avec les organismes intéressés. L'an dernier, une grande partie de l'activité de la Division a été orientée vers les secteurs pour lesquels une politique n'avait pas encore été mise au point; la Division a, entre autres, recommandé des mesures supplémentaires en vue de conserver le patrimoine canadien et étudié des moyens de favoriser la coopération et la coordination entre les organismes fédéraux intéressés.

Division des arts d'interprétation

La Division des arts d'interprétation, à la Direction des arts et de la culture, a été créée vers la fin de l'année financière 1972-1973. La première tâche de la Division a été de préparer un mémoire au Cabinet en vue d'un programme d'aide aux arts d'interprétation au Canada. La Division est chargée de coordonner toutes les mesures fiscales ou autres dispositions qui doivent être prises relativement aux arts d'interprétation. Elle s'occupe de mettre au point des programmes d'aide financière supplémentaire pour le compte du Conseil des arts du Canada et d'établir les critères régissant l'octroi de subventions d'immobilisation aux organisations oeuvrant dans le domaine des arts d'interprétation.

Édition et droits d'auteurs

À la suite de la proclamation de l'Unesco faisant de 1972, "l'Année internationale du livre", le Cabinet approuvait, en février 1972, la participation de notre pays à cette célébration du livre et de la lecture dans plus de 100 pays et attribuait à cette fin \$350,000 pour l'année financière 1972-1973.

La responsabilité du programme était confiée au Secrétariat d'État, assisté d'un comité interministériel composé des Affaires extérieures, de la Bibliothèque nationale, de la Commission canadienne pour l'Unesco, du Conseil des arts, de l'Industrie et du Commerce et d'Information Canada.

Une centaine de demandes ont été soumises au Comité interministériel de l'A.I.L., venant de toutes les régions du pays. 31 projets ont été retenus, qui se sont partagés \$330,000.

À la suite du succès remporté par l'A.I.L. dans de nombreux pays (parmi lesquels le Canada occupait, selon l'Unesco, une position avantageuse tant par l'importance de sa contribution que par la diversité des projets entrepris), l'Unesco a demandé à chaque pays membre, de donner un caractère permanent à l'action entreprise et aux structures établies sur son territoire en faveur de la promotion du livre et de la lecture.

DIRECTION DU PROTOCOLE OFFICIEL ET DES ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX

La Direction du protocole officiel et des événements spéciaux s'occupe de toutes les activités du gouvernement fédéral dans le domaine du protocole interne et des cérémonies officielles, ainsi que de la planification et de l'organisation des cérémonies publiques à caractère national et de la célébration du centenaire des provinces.

La Direction a administré la subvention fédérale de \$1,500,000 et coordonné la participation fédérale aux cérémonies du centenaire de l'Île-du-Prince-Édouard qui ont débuté le 1er janvier 1973 par le Lever du gouverneur général à Charlottetown. C'était la première fois que cet événement avait lieu à l'extérieur de la capitale nationale.

Avec la célébration traditionnelle de l'anniversaire de la Confédération sur la colline du Parlement le 1er juillet, Festival Canada, un mois complet d'activités spéciales, d'expositions et de divertissements, s'est déroulé pour la seconde année dans toute la région de la capitale nationale.

Le Comité des décorations qui relevait auparavant de

la Direction a été transféré à la résidence du gouverneur général et est maintenant connu sous le nom de Secrétariat des ordres et décorations chargé des distinctions honorifiques canadiennes et de la politique qui s'y rattache.

La Direction a pris toutes les dispositions nécessaires pour les funérailles nationales du très hon. Lester B. Pearson, le 31 décembre 1972.

La Direction a également transmis les messages de félicitations de la Reine à plus de 2,000 couples qui célébraient leur 60e anniversaire de mariage et à quelque 300 Canadiens âgés de 100 ans ou plus.

La Direction a publié une nouvelle édition de son guide de l'ordre de préséance des dignitaires ainsi que la liste des hauts fonctionnaires fédéraux.

La Direction a en outre, présidé le comité chargé de l'utilisation de la colline du Parlement et organisé les concerts de carillon qui sont donnés régulièrement pendant toute l'année pour le plaisir des habitants et des visiteurs d'Ottawa.

La Direction de la citoyenneté et du civisme, créée à l'origine en vue d'aider les immigrants à s'intégrer à la société canadienne, s'est donné une définition plus étendue et poursuit maintenant cinq objectifs principaux: augmenter et améliorer la participation des citoyens à la vie de la société canadienne; renforcer l'identité et l'unité canadiennes; encourager la diversité culturelle dans un cadre bilingue; sauvegarder les droits de l'homme et les libertés fondamentales et créer des symboles significatifs de la souveraineté canadienne. Pour lui permettre d'atteindre ces objectifs, la Direction comporte aujourd'hui trois divisions au sein desquelles les lignes de conduite sont définies et mises en application dans le cadre de programmes précis. Ces divisions sont celles de la planification à long terme, de l'élaboration des programmes et de l'exécution des programmes. On trouvera à l'annexe C, la liste des subventions accordées par la Direction.

Planification à long terme

Comme l'indique son nom, cette Division est chargée de la planification à long terme des activités de la Direction. Elle identifie les nouveaux problèmes qui se posent à la société et élabore des lignes de conduite pouvant être appliquées par la Direction en vue de résoudre ces problèmes. Il incombe en outre à la Division, d'évaluer l'efficacité des programmes mis en oeuvre. Au cours de l'année 1972-1973, la Division a été appelée à concevoir et formuler des lignes de conduite en ce qui a trait aux jeunes, aux autochtones et à la participation des citoyens.

Élaboration des programmes

La Division de l'élaboration des programmes est chargée de la mise en application des lignes de conduite formulées par la Division de la planification à long terme; à cet effet, elle élabore, modifie, coordonne et dirige des programmes se rapportant à des secteurs divers, dont voici la liste.

Les citoyens autochtones. Cet ensemble de programmes a pour but de permettre à la population autochtone du Canada de préserver et développer sa culture et son identité tout en étant membre à part entière de la société canadienne. Ce programme comprend le financement de base des associations provinciales, territoriales et nationales d'Indiens, de Métis et d'Inuits, ainsi que les centres d'accueil pour les autochtones et les programmes de subventions à l'intention des groupes d'autochtones.

Les citoyens et leurs cultures. Ce secteur est chargé de l'administration du programme du multiculturalisme, dont l'objectif est de promouvoir l'épanouissement d'une société où toutes les personnes et tous les groupes auront les mêmes chances de développer et d'exprimer leur identité culturelle comme élément intégrant de la vie canadienne. Dans le cadre de ce programme, des subventions sont accordées aux groupes ethniques et aux associations d'immigrants; des recherches sont entreprises au sujet de l'histoire des divers groupes culturels qui forment la population du Canada, et de l'utilisation, par les Canadiens, de langues autres que les deux langues officielles. Il s'agit également d'un programme de coordination de l'activité des organismes culturels du gouvernement fédéral, dans le domaine du multiculturalisme.

Droits et libertés des citoyens. Dans le cadre de ce programme, des subventions sont accordées aux associations pour les droits de l'homme et les libertés civiles, ainsi qu'aux programmes éducatifs qui encouragent la compréhension des droits de l'homme d'un bout à l'autre du pays; ce programme assure également la collaboration avec les Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme.

Associations de citoyens. Ce programme a pour but de renforcer le secteur bénévole en vue de permettre aux citoyens de participer plus activement aux décisions qui influent sur la qualité de leur vie. Une aide financière et technique est fournie, à une grande variété d'organisations de citoyens, et plus particulièrement aux groupes de citoyens défavorisés ou à faible revenu.

Promotion du civisme. Ce groupe est chargé de l'élaboration de programmes visant à encourager les immigrants admissibles à acquérir la citoyenneté canadienne, et à promouvoir un sentiment de solidarité et d'identité canadiennes en contribuant au renforcement des liens susceptibles d'unir les éléments disparates de notre société. Il est également chargé d'étudier les méthodes par lesquelles des communications améliorées parmi les citoyens et entre ces derniers et le Gouvernement, pourront contribuer à renforcer l'unité et la solidarité canadiennes.

Exécution des programmes

La Division de l'exécution des programmes dirige l'activité de la Direction sur le plan local, centralise les demandes de subvention et leur paiement, recommande des changements à apporter aux programmes après évaluation des besoins des collectivités et fournit des services administratifs à la Direction. La Division est responsable des programmes Voyages-Échanges, Auberges, et Perspectives-Jeunesse, ainsi que de l'Enregistrement de la citoyenneté.

Voyages-Échanges. Il s'agit d'un programme de voyages en groupe dont le but est de favoriser l'unité nationale et d'aider les Canadiens à mieux connaître le Canada en rencontrant des gens d'autres régions et en visitant d'autres parties du pays. La priorité est accordée aux citoyens qui sont socialement, culturellement ou géographiquement isolés et à ceux qui n'ont jamais eu la possibilité de voyager. Outre le programme principal, d'envergure nationale, il en existe un autre, plus limité de voyages internationaux et un troisième, le programme des Jeunes Voyageurs, qui est administré en collaboration avec les provinces et destiné aux élèves des écoles secondaires.

Auberges. Le programme estival des Auberges, établi en 1971, met des fonds à la disposition de groupements formés au sein des collectivités locales, pour leur permettre d'ouvrir des auberges de jeunesse et des services d'information et de référence à l'intention de la jeunesse itinérante. Au cours de la première année de fonctionnement, 96 auberges ont été ouvertes d'un bout à l'autre du pays.

Perspectives-Jeunesse. Également créé en 1971, le programme Perspectives-Jeunesse a été conçu en vue de procurer aux étudiants, pendant l'été, une activité intéressante qui leur permette en même temps de contribuer au mieux-être de leur collectivité. À ce titre, 2,300 projets ont été financés au cours de la première année et ont occupé 27,800 personnes.

Enregistrement de la citoyenneté

Au cours de l'année financière 1972-1973, 89,000 personnes ont acquis la citoyenneté canadienne et 69,581 Canadiens ont obtenu des certificats de preuve de citoyenneté.

On trouvera, à l'annexe D, une répartition par type des certificats émis et l'origine des nouveaux citoyens.

Des préparatifs préliminaires ont été entrepris en vue d'élargir les services du programme d'enregistrement de la citoyenneté par l'établissement de bureaux régionaux, le recrutement de personnel supplémentaire et la mise sur pied d'unités mobiles et de bureaux

d'accès facile.

Les cérémonies et les réceptions ont continué à représenter une part importante du travail des Cours de citoyenneté. En avril 1972, le Gouverneur général Roland Michener et madame Michener, ont participé à des cérémonies spéciales au Collège Mohawk de Hamilton, à l'occasion desquelles ils ont présenté 24 certificats de citoyenneté canadienne. On a également terminé la planification d'une cérémonie spéciale, avec la participation du Gouverneur général, prévue pour avril 1973. Cette cérémonie s'inscrivait dans les festivités du tricentenaire de la ville de Kingston.

La Direction de l'action socio-culturelle a pour objectifs d'intensifier le progrès linguistique et culturel des minorités de langues officielles, et de favoriser une meilleure entente entre les deux collectivités de langues officielles du Canada. Pour y parvenir, elle met en oeuvre un programme qui se subdivise en huit sous-programmes, comme il suit:

Aide aux associations provinciales

Dans le cadre de ce sous-programme, la Direction accorde des subventions aux associations qui, dans chacune des provinces, représentent un large secteur de la minorité de langue officielle. Ces subventions de soutien défraient, en partie, le coût de fonctionnement de ces associations, et sont donc distinctes des subventions qui peuvent être accordées au titre des projets relevant des autres sous-programmes.

Animation sociale

Ce sous-programme, amorcé en 1969, vise à encourager les groupes minoritaires et les particuliers à prendre conscience de leur patrimoine linguistique et culturel, et à le préserver et faire fructifier; pour sa mise en oeuvre, il prévoit l'octroi de fonds par l'entremise des associations provinciales. Cette année, après trois années d'expérience, la Direction s'est surtout attachée à mettre au point des méthodes plus efficaces de recrutement et de formation d'animateurs socio-culturels.

Centres culturels

La Direction sait qu'un vaste programme visant à promouvoir l'épanouissement des groupes minoritaires de langues officielles doit aider, dans une large mesure, la mise en place d'un réseau de centres culturels prospères et dynamiques. Bien entendu, les activités culturelles doivent se manifester dans un endroit précis, mais un édifice ne constitue pas en soi un centre culturel. Ce qui compte, d'abord et avant tout, ce sont les activités elles-mêmes, les programmes qui s'y déroulent, et leur contribution à l'enrichissement culturel de la population desservie. Voilà pourquoi ce sous-programme fournit des ressources humaines et matérielles à un ensemble d'organismes et de groupes culturels locaux — centres culturels proprement dits, troupes de théâtre, chorales, comités culturels — et contribue également au développement de ces organismes et groupes en permettant à leurs représentants de participer à des colloques et stages de formation ayant trait à leur domaine d'activités. Cette année, la Direction a encore accordé la priorité aux arts d'interprétation et à l'expression orale: art dramatique, chant choral, chant folklorique, etc.

Échanges culturels

Ce sous-programme comporte deux genres d'échanges: interprovinciaux et provinciaux. En 1972-1973, la Direction a apporté une aide financière pour des spectacles de théâtre et de films pour enfants et en plus du théâtre, du chant choral et des chansonniers pour auditoires d'adolescents et d'adultes, au double plan national et provincial. Elle a aussi rendu possible la participation de directeurs de troupes de théâtre et

de chorales, de chansonniers et comédiens, de responsables de centres culturels à des colloques, cliniques et stages de formation en théâtre, en chant choral et danse, en organisation d'activités, afin qu'ils puissent y parfaire leurs connaissances et méthodes d'action.

Colloques et conférences

Ce sous-programme vise à aider le grand public canadien à mieux comprendre et accepter le double fait francophone et anglophone et ses conséquences multiples. Il favorise donc le dialogue entre Canadiens de diverses régions du pays et de différentes origines linguistiques et culturelles, à l'occasion de rencontres où ils discutent les problèmes en cause, se communiquent mutuellement leurs idées et opinions. Engager dans un tel dialogue les chefs d'une collectivité, les porte-parole d'organismes bénévoles, des groupes sociaux des deux communautés linguistiques du Canada, ne pourrait que produire des effets multiplicateurs et fructueux.

Activités-Jeunesse

Ce sous-programme entend appuyer les initiatives et projets que la jeune génération désire réaliser elle-même, au sein des organismes dont les jeunes ont la direction. Il constitue nettement un complément aux autres sous-programmes de la Direction (animation sociale, échanges culturels, centres culturels, etc.) dont les jeunes et leurs organismes bénéficient aussi en tant que membres d'une communauté francophone ou anglophone minoritaire. Des subventions sont donc accordées, en vertu de ce sous-programme, aux projets-jeunesse qui favorisent la formation socio-culturelle des jeunes et qui encouragent leur engagement communautaire: rallies-jeunesse, rencontres de conseils étudiants, sessions de travail en groupe, stages de développement organisationnel.

Participation internationale

En vue de permettre aux groupes de la minorité de langue officielle de jouer un rôle plus actif dans la société canadienne, la Direction a offert à un nombre limité d'animateurs et de responsables au sein de ces groupes et de leurs organismes de participer à des congrès, rencontres et stages de formation tenus à l'étranger.

Projets spéciaux et nationaux

Ce sous-programme porte sur les projets qui contribuent à la réalisation des objectifs généraux de la Direction, mais qui ne sont pas compris dans ses autres champs d'activités ni dans ceux d'autres directions du Secrétariat d'État ou d'autres ministères et organismes du Gouvernement canadien. En 1972-1973, les subventions versées à ce titre ont favorisé des projets d'organismes nationaux enracinés au Québec; ou d'organismes qui militent dans plusieurs provinces mais dont le siège social est en Ontario, ou au Nouveau-Brunswick, ou en Alberta; ou d'organismes qui exercent leur influence dans une seule province, c'est-à-dire en Alberta, en Saskatchewan et en Nouvelle-Écosse.

La Direction des programmes de langues est chargée de la mise en oeuvre d'un certain nombre de programmes gouvernementaux qui ont trait à l'apprentissage et à l'emploi des langues officielles au Canada. Ces programmes ont pour objectif principal de veiller à ce que les deux langues officielles du Canada aient un statut égal et de promouvoir, de façon constante, leur emploi et leur épanouissement au sein de la société canadienne.

À cet égard, on tente plus particulièrement d'atteindre les buts suivants: donner aux Canadiens qui font partie du groupe majoritaire de langue officielle dans chaque province de plus grandes possibilités d'apprendre l'autre langue officielle; offrir aux Canadiens du groupe minoritaire de langue officielle dans chaque province la possibilité de recevoir leur instruction dans leur propre langue; encourager, dans la mesure du possible, l'utilisation des deux langues officielles au sein des administrations provinciales et municipales; encourager les organisations et établissements du secteur privé à utiliser les deux langues officielles dans le cadre de leurs activités; encourager l'adoption de meilleures méthodes d'apprentissage et d'enseignement des langues officielles et participer à leur élaboration; collaborer avec d'autres pays ainsi qu'avec des organismes internationaux en vue du règlement de problèmes ayant trait au bilinguisme, et ce, tant sur les plans institutionnel qu'individuel. La mise en oeuvre des programmes est confiée à trois divisions: coopération fédérale-provinciale, secteur privé, et recherches en langues.

Coopération fédérale-provinciale

Au cours de 1972-1973 les provinces ont participé aux cinq programmes conjoints de langues ayant trait à l'enseignement aux niveaux primaire et secondaire; à l'enseignement universitaire et à la formation des enseignants; aux bourses d'entretien et aux bourses d'études; à l'aide aux provinces, et aux projets spéciaux.

Niveaux primaire et secondaire. En vertu d'ententes de coopération conclues avec les provinces, une aide financière a été accordée au titre de l'enseignement dans la langue de la minorité (aux écoles anglaises au Québec et aux écoles françaises dans le reste du pays) et de l'enseignement de la seconde langue officielle aux élèves qui fréquentent des écoles publiques. Le gouvernement fédéral a versé au total \$54,383,901 aux provinces, dans le cadre de ce programme.

Enseignement universitaire et formation des enseignants. Dix-huit établissements d'enseignement, au total, ont reçu des subventions qui leur ont permis de dispenser des cours dans les deux langues officielles, et une aide financière spéciale a été accordée au titre de la création de cinq centres de formation linguistique dans l'Île-du-Prince-Édouard, en Nouvelle-Écosse, au Manitoba et en Saskatchewan. Un important centre de formation des enseignants de langue française a été créé à Saint-Boniface (Manitoba) et les études devant mener à l'établissement d'autres centres de ce genre ont été poursuivies.

Bourses d'entretien et bourses d'études. Grâce à l'aide financière du gouvernement fédéral, des enseignants et des élèves de la plupart des provinces ont été

en mesure de poursuivre leurs études de langue. Par exemple, 1,300 bourses d'entretien ont été accordées à des enseignants inscrits à des cours de formation d'une courte durée, et 3,200, à des étudiants qui ont suivi des cours d'été, pendant une durée de six semaines, afin de perfectionner leurs connaissances de la seconde langue. Des bourses d'études et des allocations de déplacement ont été offertes aux élèves qui désiraient poursuivre leurs études de la seconde langue ou se rendre à l'extérieur de leur province pour y recevoir leur instruction dans leur propre langue.

Aide aux provinces. Le gouvernement fédéral a accordé une aide financière technique au titre de la promotion du bilinguisme dans les provinces, en vue du fonctionnement des écoles de la seconde langue et de l'enseignement de la seconde langue aux fonctionnaires provinciaux. Les provinces ont également obtenu des fonds qui leur ont permis d'analyser leurs besoins en matière de bilinguisme en ce qui concerne la traduction des statuts provinciaux et la formation de leurs traducteurs.

Projets spéciaux. Le gouvernement fédéral a offert d'assumer une partie du coût des projets spéciaux, afin d'accorder son appui aux initiatives dans le domaine des programmes de langues. Par exemple, des ententes ont été conclues au sujet des projets suivants: mise sur pied de services éducatifs à l'intention des enfants francophones souffrant de surdité, au Nouveau-Brunswick; subventions fédérales au titre des dépenses de fonctionnement du collège Mathieu, en Saskatchewan; cours spéciaux de formation à l'intention des enseignants de la langue seconde, au Manitoba.

Secteur privé

La division du secteur privé au sein de la Direction a encouragé l'acceptation et l'adoption du bilinguisme au sein des associations bénévoles et des entreprises privées. Au total, 103 associations bénévoles ont reçu des subventions fédérales au titre des dépenses liées à l'interprétation et à la traduction lors de réunions importantes. La division a également offert des conseils et une aide technique.

En ce qui concerne la promotion du bilinguisme au sein du secteur privé, la Direction a fourni une aide constante au Centre linguistique des affaires, à Montréal, qui regroupe 40 sociétés dont les ressources sont mises en commun afin de mieux répondre aux besoins de chacun. On a également procédé à la distribution de renseignements et de documents produits dans le cadre des activités du gouvernement fédéral dans le domaine des langues.

Recherche en langues

Cette division a accordé des subventions à des établissements d'enseignement et à des organisations qui oeuvrent dans le domaine de la recherche sur les langues, en vue de les encourager à progresser dans la voie de la pédagogie des langues, et de l'amélioration des méthodes d'apprentissage et d'utilisation des langues. La division est demeurée en contact avec des organisations internationales qui s'occupent de linguistique, tant pour en faire profiter le gouvernement fédéral que pour assurer la participation canadienne.

AIDE À L'ÉDUCATION

La Direction de l'aide à l'éducation administre les transferts de fonds fédéraux au bénéfice des provinces en vue d'aider celles-ci à faire face au coût croissant de l'enseignement postsecondaire. La Partie II de la Loi de 1967 sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, et ses règlements d'application, prévoyaient des paiements de rajustement au titre de l'enseignement postsecondaire pour les années financières de 1968 à 1972. Au cours de l'année, le montant total des paiements de

rajustement en espèces, versés en vertu de cette Loi au titre des dépenses prévues admissibles, s'est élevé à \$469,680,000 pour l'année financière 1971-1972, (voir annexe F).

L'entente conclue relativement à une aide financière fédérale au titre de l'enseignement postsecondaire a été prolongée jusqu'au 31 mars 1974, en vertu de la Loi de 1972 sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces.

RECHERCHE ET LIAISON EN MATIÈRE D'ÉDUCATION

La Direction de recherche et de liaison en matière d'éducation a été créée en septembre 1971. Les fonctions de la Direction sont les suivantes: rassembler les données nécessaires à la planification et à l'élaboration de la politique fédérale dans le domaine de l'éducation; fournir une aide technique aux autres comités et directions qui s'occupent de questions relatives à l'éducation; et participer à l'élaboration d'un système d'infor-

mation en matière d'enseignement, au moyen de documentation ou de publications.

La Direction de l'aide à l'éducation et la Direction de recherche et de liaison en matière d'éducation ont toutes deux participé, de concert avec d'autres ministères, à l'élaboration de la politique à long terme du gouvernement dans le domaine de l'enseignement postsecondaire.

La tenue du premier colloque fédéral-provincial sur la traduction, organisé de concert avec la Direction des programmes de langues, a été l'un des faits saillants de l'année. Cette prise de contact avec des représentants des provinces a permis d'identifier les moyens d'entraide et de coopération dans les domaines de la traduction, de l'interprétation et de la terminologie.

La dotation en traducteurs des établissements militaires et la consolidation du réseau de bureaux régionaux se sont poursuivies durant l'année envisagée dans le présent rapport.

La production des divisions parlementaires a diminué par rapport à l'année précédente, en raison de la longue inter-session. En revanche, celle des divisions ministérielles s'est accrue d'environ 16 p. 100.

Le Bureau des traductions est réparti en quatre directions: les Opérations spéciales, les Opérations générales, la Recherche et le Perfectionnement et l'Administration. Le 31 mars 1973, le Bureau comptait un effectif de 1,118 employés, dont 194 boursiers inscrits au programme de formation universitaire.

Direction des opérations spéciales

Cette direction se compose des Divisions de la traduction et de l'interprétation parlementaires et du Service des conférences qui s'occupe de la traduction des conférences dans les deux langues officielles et dans les langues étrangères.

Division des débats parlementaires. Les deux sections des Débats ont maintenu leur rythme élevé de production pendant les périodes parlementaires, les moyennes quotidiennes s'établissant respectivement à 4,072 mots pour les traducteurs et à 11,341 mots pour les réviseurs.

La section des Comités (documents) a consolidé ses positions et pris en charge la totalité des travaux émanant de la colline parlementaire. La section a réduit considérablement la quantité de traductions des comités du Sénat confiée à l'affermage, et tout semble indiquer que la section pourra, l'année financière suivante, assumer la totalité de cette tâche.

Division de l'interprétation parlementaire. Une croissance considérable s'est manifestée dans l'activité de cette division exprimée en jours-hommes par rapport à l'année précédente. Cette différence tient en partie à la façon beaucoup plus systématique dont il a été tenu compte du temps consacré à des travaux de traduction par les traducteurs-interprètes, et en partie au fait que, malgré la stagnation de l'activité des deux Chambres, la division s'est chargée d'initiatives périphériques reliées au cadre de la colline parlementaire, dont particulièrement les conférences de presse et certaines réunions politiques ou interparlementaires survenant de temps à autre.

Les affectations fréquentes de traducteurs-interprètes au service des conférences en langues officielles, ont permis de réduire considérablement le recours aux interprètes contractuels. Cette situation a donc eu l'avantage d'accélérer la formation et le perfectionnement en interprétation d'une bonne partie de l'équipe de traducteurs-interprètes.

Service des conférences. Un accroissement d'activité exprimé en jours-hommes de 20% par rapport à l'année précédente s'est fait ressentir à la section des

langues officielles et l'application de la politique officielle de bilinguisme continue à susciter de nouveaux clients.

Du côté des conférences multilingues, l'activité est demeurée à peu près au même niveau que l'année précédente, répit qui a permis à la section de consolider ses cadres et de mettre au point ses propres méthodes de travail.

Direction des opérations générales

La décision du gouvernement fédéral de doter tous les établissements militaires de services de traduction dans le cadre de sa politique générale de bilinguisme, est à l'origine d'une réorganisation en profondeur de cette direction. La décision du Cabinet, en effet, prévoyait un programme en trois étapes dont la deuxième correspond à l'année financière considérée.

La mise en oeuvre de ce programme a nécessité la création d'une division spéciale de la Défense nationale.

La Division juridique et les sections qui en dépendaient ont été réunies à la Division de la traduction générale. L'Activité régionale, la Division scientifique et technique et la Division socio-économique ont été maintenues.

Division socio-économique. La Division socio-économique comprend les sections suivantes: Approvisionnements et Services; Douanes et Accise; Finances et Conseil du Trésor; Impôt sur le revenu; Industrie et Commerce; Main-d'oeuvre et Immigration; Secrétariat d'État et Consommation et Corporations; Socio-économique "A" (Assurance-chômage, Expansion économique régionale et Commission de la Fonction publique); Statistique; Travail.

Division scientifique et technique. La Division scientifique et technique comprend les sections de traductions rattachées aux ministères suivants: Affaires indiennes et Nord canadien; Agriculture; Affaires urbaines; Anciens combattants; Communications; Énergie, Mines et Ressources; Environnement; Postes; Santé nationale et Bien-être social; Transports; Travaux publics. La section de la Défense nationale a été retirée de la division en juillet 1972 pour constituer le noyau d'une nouvelle division autonome.

Trois nouveaux organismes ont été confiés à la division au cours de l'exercice: la Commission canadienne des transports en avril 1972, le Conseil de la radio-télévision canadienne en septembre 1972, et la Commission de la capitale nationale, servie par la sous-section des Affaires urbaines depuis février 1973.

Traduction générale et juridique. Le rôle de la Division de la traduction générale et juridique consiste à servir les organismes gouvernementaux non pourvus d'une section propre de traduction, dépanner les sections ministérielles, prêter main-forte dans les opérations d'urgence, détacher au besoin des traducteurs auprès des groupes d'étude, envoyer des équipes aux conférences, etc.

Une classification de la clientèle a permis de dégager au cours de l'année cinq grandes catégories de disciplines et d'amorcer la spécialisation de sections et sous-sections selon le genre de documents à traduire. Ces catégories sont: affaires culturelles, économie et finance, sciences et techniques, affaires sociales et politiques, et enfin affaires juridiques et pénitentiaires.

La Division comporte aussi un service de traduction du français à l'anglais groupant une vingtaine de traducteurs. Ce service est le centre de traduction pour tous les ministères et organismes de l'État.

L'Activité régionale. Au cours de l'année écoulée, la Division de l'activité régionale s'est consolidée. À la fin de l'exercice, elle comptait, en plus des cadres, 74 réviseurs et traducteurs et 33 employés de soutien. Elle a connu une expansion remarquable par la création des nouvelles sections de Toronto et de Fredericton.

À la fin de l'année, la section de Toronto comptait douze employés et celle de Fredericton cinq employés.

Division de la Défense nationale. La décision de créer cette division est venue après de longs mois d'entretien entre représentants du Secrétariat d'État et de la Défense nationale, en vue d'établir un programme répondant aux besoins de la formation des francophones dans les divers métiers et spécialités enseignés dans les Forces canadiennes et de choisir les points sur lesquels doit porter le gros des efforts pour assurer le succès du programme dès le départ.

La Division s'est mise immédiatement au travail. Sa tâche: traduire les cours destinés aux francophones et produire en français tous les textes qui permettront aux militaires de travailler dans leur langue maternelle.

Comité consultatif de la qualité. Au cours de l'année financière 1972-1973, un Comité consultatif de la qualité a été chargé d'analyser les traductions des traducteurs en formation en vue de l'application de la convention collective qui prévoit des rémunérations fondées sur le rendement.

Direction de la recherche et du perfectionnement

La Direction de la recherche et du perfectionnement se compose de la Division de la recherche terminologique et linguistique, de la Division de la formation et du perfectionnement et des Services de bibliothèque et de documentation.

Division de la recherche terminologique et linguistique. La Division a continué à diffuser son bulletin mensuel — L'Actualité terminologique — qui en janvier 1973 est entré dans sa sixième année d'existence et dont le tirage atteint 1,500 exemplaires par mois.

Elle a publié un nouveau bulletin de terminologie et en a augmenté et réédité deux autres. La Division a aussi fait réimprimer 17,783 exemplaires de ses 65 bulletins; un total de 14,775 exemplaires a été distribué à des fonctionnaires du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux et au grand public.

L'une des tâches principales qui retient l'attention de la Division est l'automatisation de son information terminologique. L'installation en mars 1973, à titre expérimental, d'un terminal relié à la Banque de terminologie de l'Université de Montréal marque une étape dans cette voie.

Division de la formation et du perfectionnement. La section du perfectionnement a organisé, pendant l'année, un cours de perfectionnement pour un groupe formé de 10 traducteurs et de 20 réviseurs. Ce cours s'est déroulé dans un contexte pratique et réaliste, le programme étant conçu de manière à initier traducteurs et réviseurs au travail d'équipe, à normaliser les méthodes de travail et à uniformiser la traduction au sein du Bureau. La formule retenue visait en outre, à initier

les réviseurs stagiaires au fonctionnement d'une sous-section dans tous ses aspects.

Dans le cadre d'un programme de stages pratiques de perfectionnement à l'étranger, cinq jeunes traducteurs du Bureau ont été affectés pour une période de six mois, à compter du 1er janvier 1973, à des services de traduction-rédaction attachés à divers ministères ou administrations du gouvernement français à Paris.

Sur le plan des cours de formation universitaire, une trentaine de traducteurs et réviseurs poursuivent actuellement des études de perfectionnement, à temps partiel pour la plupart, dans diverses universités canadiennes.

La section de la formation a accueilli 9 traducteurs nouvellement recrutés et trois étudiants (coopérants) de la France qui y ont accompli quelques jours ou quelques semaines d'initiation avant de recevoir leur affectation définitive.

Dans le cadre du Programme de formation universitaire en traduction, institué en 1968, la section a consacré une partie importante de ses activités à la sélection et à la direction des boursiers qui poursuivent des études de spécialisation en traduction aux universités Laurentienne, Laval, de Montréal et d'Ottawa.

En mai 1972, le Bureau a accueilli 41 diplômés dans ses sections. Par ailleurs, 42 boursiers de 2e année ont été affectés dans les sections, tandis que 68 boursiers ont fait un stage à la section de la formation, du 1er mai au 28 juillet 1972.

Au début de l'année universitaire, en septembre 1972, 95 nouveaux boursiers ont été recrutés dans le cadre du programme. Le total des étudiants en traduction subventionnés par le gouvernement fédéral est actuellement de 194.

Direction de l'administration

La section des contrats. Il s'agit essentiellement du service responsable des surcharges de travail, qui assure la coordination des demandes de traduction entre les services ministériels, les services régionaux et les traducteurs à la pige.

Durant l'année financière 1972-1973, les quelque 350 traducteurs à forfait ont traduit 8,353,122 mots et révisé 577,995 mots, soit au total 8,931,117 mots. Ce nombre représente une augmentation de 62% par rapport aux 5,494,238 mots de l'année précédente.

Division des services multilingues. La demande de traduction émanant de scientifiques de la Fonction publique désireux de prendre connaissance de textes techniques et scientifiques rédigés en une autre langue que l'anglais ou le français est restée très forte. Elle a augmenté considérablement à l'égard des documents en allemand et en japonais; par contre, la demande portant sur le russe a baissé temporairement, ce qui a entraîné une diminution générale du nombre de travaux accomplis par la Division: 1438 en 1972-1973 par rapport à 1508 en 1971-1972. Toutefois, la demande de traduction du russe ou vers le russe a remonté rapidement au cours du dernier trimestre, ce qui est dû en partie à l'activité croissante des groupes d'études techniques mixtes Canada-U.R.S.S.

Le personnel de la Division a assuré des services d'interprétation et de traduction ainsi que de dactylographie en une ou plusieurs langues étrangères lors de conférences internationales.

La Division de l'informatique. La mise en marche d'un système automatisé de contrôle et de statistique de traduction du Bureau remonte au début de l'année financière 1972-1973. La division a travaillé au cours de l'année à la définition d'un système d'information sur le personnel pour l'ensemble du Ministère.

Les services administratifs

Au début de l'année financière, la Division des services administratifs s'est vue confier en plus des approvision-

nements et services, la surveillance et la coordination de douze centraux dactylographiques qui devaient assurer les services de transcription à un certain nombre de divisions ou de sections de traduction.

Deux services sont délégués au Bureau par le Ministère pour répondre à des besoins particuliers. Il s'agit du service du personnel et de celui des finances, qui sont rattachés fonctionnellement à la Direction de l'administration.

FINANCES

Cette direction se compose de trois divisions: Ressources financières, Services financiers et Administration des contrats.

Ressources financières

Cette division assure la coordination et la préparation des prévisions de programme du Ministère, du budget principal et des budgets supplémentaires des dépenses et d'autres documents concernant les sources de financement. Elle est également chargée de préparer des analyses et des rapports concernant les besoins de trésorerie, la provenance et la gestion des fonds du Ministère.

Services financiers

Cette division s'occupe de la vérification, de la comp-

tabilité et du contrôle de toutes les dépenses du Ministère, de la préparation d'états financiers mensuels et autres relevés analogues, de l'apurement des comptes en liaison avec la Division de la comptabilité centrale du Gouvernement, ainsi que de la préparation de la section des Comptes publics du Canada qui concerne le Ministère.

Administration des contrats

Ce bureau fournit des conseils et des services à propos de la préparation de requêtes au Conseil du Trésor et de marchés de services personnels. Il exerce également un contrôle sur tous les documents de ce genre qui sont préparés dans le Ministère.

Le Service de l'administration générale a été dissocié de la Direction du service des finances de façon à assurer au Ministère un service plus spécialisé.

Locaux, communications et stationnement

Le service de la gestion des immeubles était responsable des 150 établissements occupés par le Ministère; les dépenses engagées au titre de l'entretien et de légers travaux de réfection se sont élevées à \$90,000. Les locaux du Ministère représentent une superficie de 516,968 pieds carrés et les frais de location se chiffrent à \$2,587,325.

Sur le plan des communications il a commencé une étude globale des télécommunications. Les recommandations formulées à la suite de cette étude permettront d'accroître l'efficacité du réseau de communications du Ministère et de réaliser des économies globales considérables. Le Ministère dispose de 1,963 postes et appareils téléphoniques, soit 173 systèmes à clés et un nombre semblable de systèmes d'intercommunication, ce qui occasionne, dans l'ensemble, des dépenses de l'ordre de \$500,000.

Bibliothèque

La bibliothèque a fait l'acquisition de plus de 1,400 livres, documents et microfilms et s'est abonnée à 91 nouveaux périodiques.

Les bureaux régionaux disposent maintenant de 700 livres, documents et périodiques.

Les services de la bibliothèque se sont également accrus: 8 p. cent pour la circulation, 65 p. cent pour les prêts interbibliothèques, et 4 p. cent pour le traitement des documents de bibliothèque.

Les publications spécialisées produites par la bibliothèque ont été distribuées régulièrement à 250 membres du personnel.

Gestion du matériel

Le service de la gestion du matériel a passé 2,213 commandes de matériel, vérifié 3,274 factures d'un montant global de \$589,882 et produit 3,814,008 copies par l'entremise de la section de photocopie.

Gestion des dossiers

La Division de la gestion des dossiers a révisé le système de classement de la Direction des programmes de langues. De plus, 100 pieds cubes de dossiers ont été transmis au Secrétariat de la résidence du gouverneur général, suite à la cession, par la direction du Protocole d'État, des responsabilités en matière de décoration. 1,302 pieds cubes de dossiers périmés ont été détruits et 189 pieds cubes d'archives inutilisées ont été confiées aux Archives publiques.

Services de sécurité

La Division des services de sécurité a été créée pour prendre en charge la sécurité du personnel, des documents et des immeubles, la sécurité en cas d'incendie et/ou d'urgence ainsi que les campagnes de participation volontaire (collectes de sang, oeuvres de bienfaisance et obligations d'épargne du Canada).

Services de transcription

Les services de transcription et de perfectionnement des secrétaires ont accru leurs ressources en matière de dactylographie automatisée, mettant ainsi à la disposition du Ministère toute une série de machines louées et de services spécialisés de dactylographie.

La Direction de l'administration du personnel offre une grande variété de services au Ministère et aux Musées nationaux du Canada. En 1972-1973, la Direction a été réorganisée, et elle comprend maintenant trois divisions: la Division de la rémunération, de la classification et des relations de travail; la Division des langues officielles et de la gestion de l'information; la Division de la dotation en personnel, de la planification et de la formation de la main-d'oeuvre ainsi que des traitements et avantages sociaux.

La Division de la rémunération, de la classification et des relations de travail est chargée de faire respecter les conditions d'emploi et les conventions collectives, d'élaborer les lignes de conduite du Ministère en matière de personnel et d'administrer les régimes de rémunération au rendement. Au cours de l'année écoulée, elle a participé à la restructuration des bureaux régionaux du Ministère et à la classification des postes de ces bureaux.

La Division de la dotation en personnel et de la planification et de la formation de la main-d'oeuvre a activement collaboré à l'élaboration et à l'introduction de directives sur le rendement et sur les périodes de

stage, ainsi que de formules d'auto-évaluation à l'intention des agents et des employés de soutien. Elle a entrepris un programme de mise à jour de toutes les données relatives à l'évaluation des employés. La Division a également pris d'importantes mesures dans le domaine de la dotation en personnel, afin de pourvoir à un grand nombre de postes vacants dans tout le Ministère et de fournir l'effectif voulu pour diverses activités nouvelles.

La Division des langues officielles a participé activement à l'étude des mises en candidature et à l'établissement des calendriers en vue des cours de langue à l'intention des employés. Elle a collaboré étroitement avec la direction pour établir les exigences linguistiques des postes du Ministère et pour mettre au point un système mécanographique d'information sur les langues officielles.

En mars 1973, le Ministère comptait 2,505 employés. Au cours de l'été 1972, ont été engagés dans le cadre de Perspectives-Jeunesse, du programme Été 72 et du programme des Auberges, 255 employés temporaires ainsi que 350 étudiants qui ont occupé divers postes au sein du Ministère.

SERVICE DE

L'INFORMATION

La Direction du service de l'information est chargée de la publicité, des relations avec les organes d'information, des relations publiques et de la production du matériel imprimé et audio-visuel lié aux activités et aux attributions du Ministère. Elle assume également la responsabilité de la publicité.

La section des Services de presse est chargée de la production de communiqués de presse, du service des coupures dont le travail s'effectue sur une base quotidienne et de la planification et de l'organisation de conférences de presse et d'entrevues. Le chef de la section est souvent appelé à jouer le rôle d'intermédiaire entre les organes d'information et le Ministre ou les membres de son Cabinet. Au cours de l'année, cette section a rédigé 174 discours et communiqués de presse.

La section de l'Information du public est chargée de la rédaction, de la publication et de la révision des textes des diverses publications produites par le Ministère et assure la garde et le contrôle des réserves des publications. Elle répond également aux demandes de renseignements et aux lettres du grand public, coordonne et prépare la formulation des réponses aux questions parlementaires relatives au Ministère et à ses agences et sociétés affiliées. Au cours de l'année, la

section a distribué au total 94,761 publications, a conçu les réponses à 222 questions parlementaires et à plus de 2,800 demandes de renseignements venant du public.

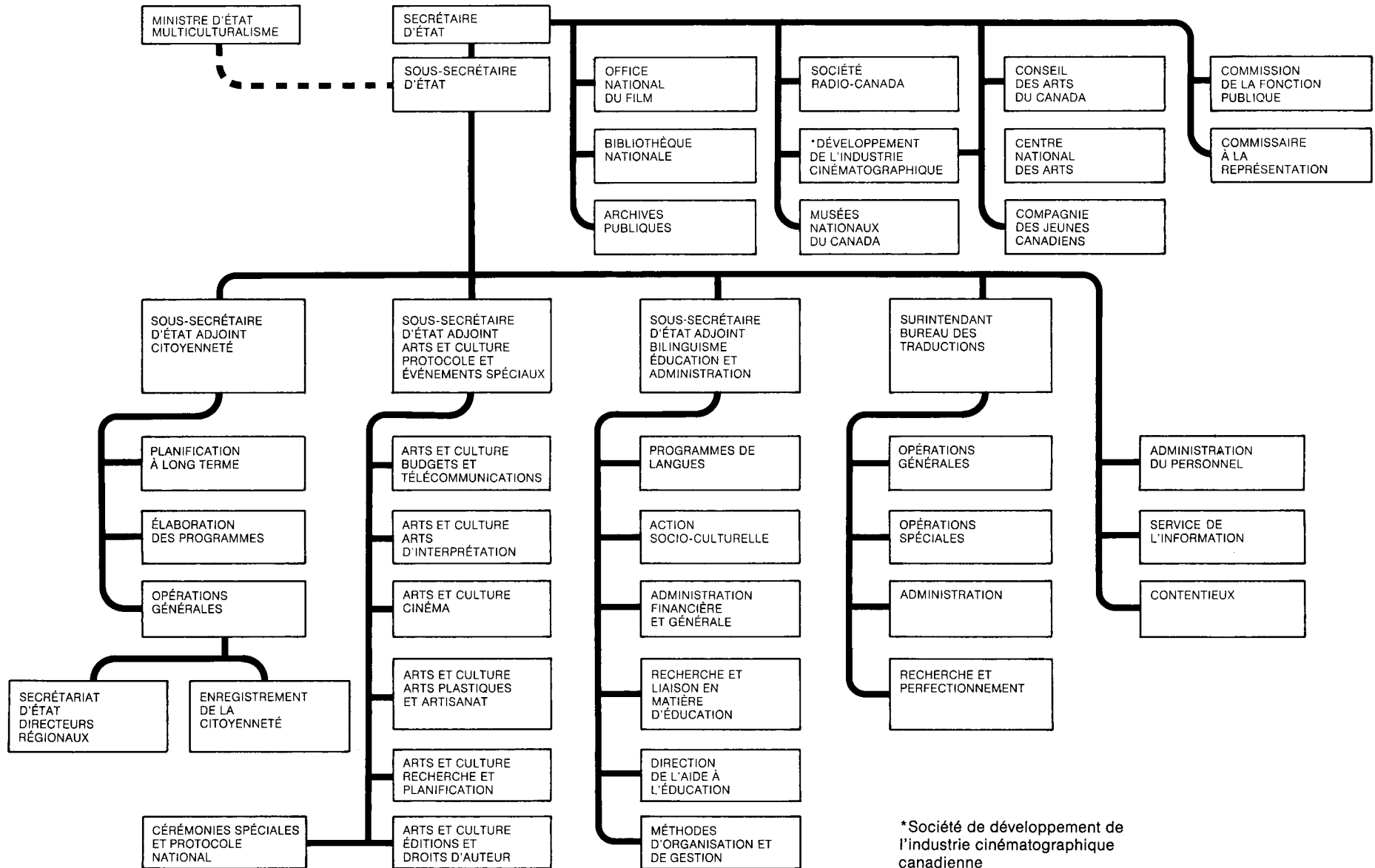
La section de l'Audio-visuel et de la production coordonne l'aspect technique de la production graphique et audio-visuelle du Service de l'information; elle maintient des relations avec des spécialistes dans ces domaines à l'extérieur du Ministère et elle assure le contrôle de la qualité du matériel imprimé et audio-visuel produit.

La section a monté six carrousels de diapositives, a réalisé 56 publications, une série de brochures visant à la promotion des programmes du Ministère, de même que des graphiques et autres imprimés départementaux. Un programme d'envergure a été mis sur pied pour la première fois, grâce à l'acquisition d'un outillage photographique moderne et à un répertoire de photographies approprié.

Au cours de l'année à l'étude, la Direction a assuré, en plus de ses fonctions permanentes, la planification et l'administration des programmes d'information liés aux programmes d'été pour les étudiants et à Festival Canada.

ANNEXE A

SECÉTAIRE D'ÉTAT ET ORGANISMES CONNEXES 1972-73



ANNEXE B

SUBVENTIONS: ARTS ET CULTURE

Subventions de soutien

Association internationale du théâtre pour l'enfance et la jeunesse (solde d'une subvention de \$20,000)	\$ 2,174
Ligue canadienne de la radiodiffusion	40,000
Conférence canadienne des arts	150,000
Association des artisans du Canada	20,000
Association des musées canadiens	55,000
Céramique '73 (Association de poterie de l'Alberta)	14,826
Festival d'art dramatique du Canada	30,000
Maple Music Junket	20,000
Projets de l'Année internationale du livre	330,000
Subventions pour la tenue des festivals du film au Canada	130,000
Trust des édifices des pères de la Confédération	350,000
Total partiel	\$1,142,000

Subventions d'immobilisation

École nationale de théâtre du Canada	\$2,529,000
Trust des édifices de la Confédération	200,000
Le Centre culturel Franco-manitobain	150,000
Musée des Beaux-Arts de Montréal	1,250,000
Total partiel	\$4,129,000

Subventions à la province de l'Île-du-Prince-Édouard, (pour les projets du centenaire de l'Île-du-Prince-Édouard)	\$1,444,000
Total général	\$6,715,000

ANNEXE C

PROMOTION DU CIVISME – SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS

Subventions: Promotion du civisme

Voyages-Échanges	\$ 4,297,000
Participation des immigrants	1,093,000
Autochtones	8,436,000
Droits de l'homme	140,000
Participation des citoyens	897,000
TOTAL PARTIEL	\$14,863,000

Contributions aux gouvernements provinciaux

Voyages-Échanges	\$ 1,055,000
Participation des immigrants	896,000
TOTAL PARTIEL	\$ 1,951,000

Autres programmes accordant des subventions

Perspectives-Jeunesse	\$30,740,000
Auberges	903,000
TOTAL PARTIEL	\$31,643,000
TOTAL GÉNÉRAL	\$48,457,000

ANNEXE D

ENREGISTREMENT DE LA CITOYENNETÉ POUR LES ANNÉES 1947-73¹

Certificats de citoyenneté émis aux Canadiens par:					Prem. Qtr. ²
	1947-69	1970-71	1971-72	1972-73	1970
Naissance	45,084	4,086	4,853	4,110	993
Naturalisation	64,990	2,042	2,033	2,181	588
Mariage	19,130	2,889	2,797	3,010	1,012
Résidence	61,523	19,506	17,628	20,134	7,487
Pour dissiper les doutes	236	6	6	5	1
Réintégration	1,287	—	1	—	—
Remplacement	35,573	4,237	4,991	5,421	909
Certificats petit format	615,186	60,608	66,231	80,813	16,693
Distribution totale	843,009	93,374	98,540	115,674	27,683
Certificats de citoyenneté accordés aux britanniques:					
Adultes	142,424	14,552	18,192	27,720	3,619
Mineurs	32,157	3,168	4,535	6,632	783
Adoptés ou légitimés	844	7	14	17	6
Total (britanniques)	175,425	17,727	22,741	34,369	4,408
Certificats de citoyenneté accordés aux étrangers:					
Adultes	738,188	32,331	36,003	45,656	6,431
Mineurs	165,597	8,218	7,984	9,221	1,860
Adoptés ou légitimés	3,217	26	12	29	10
Nouvelle acquisition de citoyenneté	10,361	505	621	625	138
Total d'étrangers	917,363	41,080	44,620	55,531	8,439
Total accordé	1,164,442	58,807	67,361	89,900	12,847
Total accordé et distribué	2,128,508	152,181	165,901	205,574	40,530
Divers:					
Rétention	3,360	276	341	361	—
Enregistrement de la naissance à l'étranger	91,352	5,527	6,233	5,312	—
Prolongations	1,194	—	—	—	—
Perte par l'acquisition d'une nationalité étrangère	8,324	272	654	656	—
Renonciation	17	6	—	—	—
Révocation	1,531	2	5	—	—

¹ Les chiffres de 1969 et des années antérieures sont présentés par année civile. Pour 1970-71, 1971-72 et 73 les figures sont basées sur l'année financière. La perte par l'acquisition d'une nationalité étrangère, renonciation ou révocation sont par année civile.

² Les chiffres du premier trimestre de 1970 sont présentés séparément du fait de la transposition de l'année civile à l'année financière.

PERTE PAR L'ACQUISITION D'UNE NATIONALITÉ ÉTRANGÈRE: Ces figures sont par année financière.

Personnes ayant acquis la citoyenneté canadienne en 1972, selon le pays d'allégeance antérieure et la période d'immigration

Pays d'allégeance antérieure	Période d'immigration										Nées au Canada
	Total	Avant 1931	1931 - 1940	1941 - 1945	1946 - 1950	1951 - 1955	1956 - 1960	1961 - 1965	1966 - 1970	1971 - 1972	
Tous les pays	80,866	761	183	87	2,816	8,484	14,467	17,855	35,374	517	522
Pays du Commonwealth britannique	29,619	105	20	52	1,964	3,760	5,479	5,965	12,088	179	7
Australie	298	1	—	—	16	34	44	71	129	3	—
Guyane britannique	773	1	—	—	3	16	29	268	451	5	—
Antilles britanniques	2,940	5	2	4	21	64	201	878	1,743	22	—
Ceylan	131	—	—	—	—	—	9	29	92	1	—
Chypre	229	—	—	—	—	1	4	63	161	—	—
Hong-Kong	1,389	1	—	—	2	9	18	186	1,137	36	—
Inde	2,687	2	—	—	11	25	82	479	2,028	60	—
Irlande	745	1	—	1	39	117	250	133	203	1	—
Kenya	120	—	—	—	—	3	2	21	94	—	—
Malaisie	174	—	—	—	—	1	4	20	146	1	2
Malte	396	—	—	—	48	117	73	120	38	—	—
Nouvelle-Zélande	122	—	—	1	5	14	25	29	47	1	—
Nigeria	19	—	—	—	—	2	5	1	11	—	—
Pakistan	531	—	—	—	—	2	10	95	420	4	—
Rhodésie	45	—	—	—	—	2	3	13	26	1	—
Singapour	60	—	—	—	—	2	3	1	54	—	—
Tanzanie	77	—	—	—	—	2	1	3	69	2	—
Royaume-Uni	18,570	94	18	46	1,814	3,328	4,695	3,485	5,048	37	5
Autres	313	—	—	—	5	21	21	70	191	5	—
États-Unis	2,458	191	40	26	114	181	326	508	770	44	258
Pays d'Europe	37,392	431	119	5	710	4,433	8,383	9,539	13,367	156	249
Albanie	14	—	—	—	1	—	—	3	10	—	—
Autriche	409	18	1	—	9	101	115	80	76	—	9
Belgique	550	7	—	—	14	110	136	95	178	2	8
Bulgarie	45	1	—	—	—	2	4	5	33	—	—
Tchécoslovaquie	436	12	29	—	6	18	13	24	322	7	5
Danemark	530	19	1	—	7	66	247	73	98	1	18
Finlande	469	39	1	—	5	97	113	78	123	—	13
France	1,658	9	4	1	15	176	202	338	897	10	6
Allemagne	4,061	22	4	—	113	981	1,277	854	775	13	22
Grèce	4,366	4	—	—	11	111	529	1,512	2,178	18	3
Hongrie	1,228	22	3	—	16	34	356	164	607	23	3
Italie	11,540	14	6	1	96	1,651	3,786	3,377	2,566	18	25
Luxembourg	19	—	—	—	—	—	3	11	2	3	—
Pays-Bas	2,332	8	1	—	129	684	609	355	540	1	5
Norvège	124	23	1	1	9	21	20	9	17	—	23
Pologne	1,918	94	32	—	126	132	165	570	725	22	52
Portugal	2,627	—	—	—	1	23	413	1,000	1,179	11	—
Roumanie	194	20	2	—	6	9	9	23	105	4	16
Espagne	448	—	1	1	—	5	45	167	227	2	—
Suède	115	20	2	—	6	23	19	9	23	—	13
Suisse	485	15	5	—	3	22	61	102	267	—	10
U.R.S.S.	601	70	18	—	123	102	42	51	172	8	15
Yougoslavie	3,221	14	8	1	14	65	218	638	2,247	13	3
Autres	2	—	—	—	—	—	1	1	—	—	—
Pays d'Asie	7,569	29	3	4	27	76	170	1,079	6,066	110	5
Birmanie	13	—	—	—	—	—	—	4	9	—	—
Chine	2,778	15	1	4	24	56	107	453	2,073	44	1
Indonésie	60	—	—	—	—	—	3	3	53	1	—
Iran	97	—	—	—	—	—	2	1	66	3	—
Irak	110	—	—	—	1	—	1	14	94	—	—
Israël	1,260	1	1	—	—	3	6	71	1,168	10	—
Japon	218	10	—	—	—	—	16	24	163	3	2
Jordanie	150	—	—	—	—	—	—	7	137	6	—
Corée	382	—	—	—	—	—	—	18	359	5	—
Liban	748	1	—	—	2	13	30	126	563	13	—
Philippines	1,185	2	—	—	—	—	1	224	949	9	—
Syrie	185	—	1	—	—	—	—	13	168	2	—
Turquie	289	—	—	—	—	1	4	74	204	4	2
Viêt-Nam	64	—	—	—	—	—	—	19	36	9	—
Autres	30	—	—	—	—	—	1	4	24	1	—

ANNEXE E-1

DIRECTION DE L'ACTION SOCIO-CULTURELLE

Nombre et type de subventions autorisées durant 1972-1973

<u>Programme</u>	<u>Nombre de subventions</u>	<u>Montant</u>
Soutien	10	\$ 161,000
Diffusion	37	388,906
Animation	21	973,180
Français — Anglais	27	160,850
Jeunesse	15	149,942
Centres	84	447,950
International	7	44,560
Spéciaux	22	173,610
Total	223	\$2,499,998

ANNEXE E-2

PROGRAMMES DE LANGUES

Aide aux associations bénévoles (interprétation et traduction)	\$ 258,353
Programme de bourses pour l'école de langues d'été	1,997,140
Recherche linguistique	412,000
Contributions aux provinces (bilinguisme dans l'éducation)	63,387,015
Contributions aux provinces (aide technique et financière)	476,196
Total	\$66,530,704

Enseignement postsecondaire
Transferts fiscaux et paiements de rajustement aux provinces
 (En milliers de dollars)

	(1) Total des dépenses d'opération admissibles ¹	(2) 50% des dépenses d'opération admissibles ²	(3) \$15 per capita		(4) Le plus grand de deux ou de trois	(5) Total du transfert d'impôt de base ³	(6) Valeur de paiement de rajustements (4 moins 5)
			1971-72	1972-73			
Terre-Neuve	28,100	14,050	15,638	17,515	17,515	11,266	6,249
Île-du-Prince-Édouard	6,500	3,250	3,408	3,817	3,817	2,392	1,425
Nouvelle-Écosse	67,600	33,800			33,800	16,924	16,876
Nouveau-Brunswick	40,000	20,000	19,393	21,720	21,720	13,624	8,096
Québec	610,600	305,300			305,300	130,199	175,101
Ontario	743,000	371,500			371,500	213,765	157,735
Manitoba	80,300	40,150			40,150	21,300	18,850
Saskatchewan	67,300	33,650			33,650	19,671	13,979
Alberta	175,700	87,850			87,850	34,781	53,069
Colombie-Britannique	142,600	71,300			71,300	53,000	18,300
Total	1,961,700	980,850			986,602	516,922	469,680

1. Estimations provinciales.

2. La Loi laissait aux provinces, pour 1967-68, le choix entre le plus avantageux des deux régimes suivants: soit recevoir une somme de \$15 par habitant (per capita) soit demander au gouvernement fédéral de prendre en charge la moitié (50%) des dépenses de fonctionnement admissibles pour l'enseignement postsecondaire. Après la première année, les provinces sous le régime du per capita, recevraient une augmentation annuelle (calculée en fonction du taux de croissance national des dépenses admissibles) jusqu'à la prise en charge fédérale à 50%. Le taux d'accroissement en 1972-73 par rapport 1971-72 est 1.12%.

3. Valeur de l'abattement fiscal et des paiements de péréquation telle que calculée par le ministère des Finances en novembre 1972.

Résumé des paiements de rajustement aux provinces 1967-68 à 1972-73.
(En milliers de dollars)

<i>PROVINCE</i>	<i>1967-68</i>	<i>1968-69</i>	<i>1969-70</i>	<i>1970-71</i>	<i>1971-72</i>	<i>1972-73</i>
Terre-Neuve	2,101	2,991	4,126	5,681	6,257	6,249
Île-du-Prince-Édouard	904	655	911	1,263	1,389	1,425
Nouveau-Brunswick	7,607	10,074	13,458	15,591	17,279	16,876
Nouvelle-Écosse	2,570	3,742	5,208	7,199	7,859	8,096
Québec	64,719	75,386	98,247	128,229	144,503	175,101
Ontario	51,311	80,562	108,506	144,420	153,203	157,735
Manitoba	7,696	10,539	12,747	17,565	19,387	18,850
Saskatchewan	12,352	10,766	13,636	15,397	16,315	13,979
Alberta	23,914	29,808	38,912	53,356	58,589	53,069
Colombie-Britannique	9,015	12,221	13,214	16,179	13,745	18,300
TOTAL	182,189	236,744	308,965	404,800	438,526	469,680

1. Sujet à révision selon les changements de la valeur finale des transferts fiscaux de base et à la vérification finale des dépenses d'opération admissibles.

BUREAU DES TRADUCTIONS PRODUCTION — 1972-1973

Section	Mots traduits à l'intérieur			Mots traduits à l'extérieur			TOTAL A et F	Service Heures	TOTAL A — F	TOTAL F — A
	A — F	F — A	Total	A — F	F — A	Total				
Opérations générales	75,455,157	17,005,081	92,460,238	6,168,409	2,075,798	8,244,207	100,704,445	332,839.00	81,623,566	19,080,879
Opérations spéciales	14,432,192	2,475,233	16,907,425	216,521	169,749	386,270	17,293,695	58,372.50	14,648,713	2,644,982
Recherche et perfectionnement	676,748	11,857	688,605	—	—	—	688,605	38,922.50	676,748	11,857
Administration — Contrats	580	—	580	—	—	—	580	3,025.00	580	—
Total partiel — Bureau	90,564,677	19,492,171	110,056,848	6,384,930	2,245,547	8,630,477	118,687,325	433,159.00	96,949,607	21,737,718
Admin. — Div. des services multil.	363,662	3,136,244	3,499,906	1,092,060	10,840,140	11,932,200	15,432,106	26,227.00	1,455,722	13,976,384
Total global — Bureau	90,928,339	22,628,415	113,556,754	7,476,990	13,085,687	20,562,677	134,119,431	459,386.00	98,405,329	35,714,102

DIRECTION DES OPÉRATIONS SPÉCIALES

Services de traduction

Division de l'interprétation parlementaire	Mots en 1972-73	Mots en 1971-72
Comités I et II	5,676,940	8,003,710
(traducteurs-interprètes)		
Division de la traduction parlementaire		
Débats I et II	9,624,500	13,075,500
Comités (documents)	1,577,015	2,779,940
Contrats	(277,055)	(1,453,075)
Total des traductions parlementaires	<u>11,201,515</u>	<u>15,855,400</u>
Total des Opérations spéciales	<u>16,878,455</u>	<u>23,858,150</u>

Services d'interprétation

1972-73
(jours-hommes)

1971-72
(jours-hommes)

	<i>Interprétation</i>	<i>Autres services</i>	<i>Total</i>	<i>Années-homme</i>	<i>Interprétation et autres services</i>
Chambres	1,089	415	1,504	8.2	1,316
Comités I et II	561	3,108*	3,669	19.8	761
Personnel administratif				3	
Total interprétation parlementaire	1,650	3,523	5,173	31	2,077
Conférences					
Langues officielles	2,846	766	3,612	19.5**	2,998
Multilingues	1,269	222	1,491	8***	1,544
Personnel administratif				2	
Total Conférences	4,115	988	5,103	29.5	4,542
Total général interprétation	5,765	4,511	10,276	60.5	6,619

*Comprend 75 pour cent du temps des traducteurs-interprètes consacré à la traduction (la production en mots est mentionnée ci-dessus).

**Comprend l'équivalence de quatre années-hommes en services contractuels.

***Comprend l'équivalence de quatre années-hommes en services contractuels, et de trois années-hommes en services fournis par les traducteurs du Bureau des traductions, les interprètes des services bilingues et autres employés du Gouvernement canadien.

ANNEXE H

ÉTAT DES RECETTES ET DÉPENSES

Programme	Revenus		Dépenses	
	1971-72	1972-73	1971-72	1972-73
Administration*	—	—	\$ 3,223,847	\$ 4,252,756
Expansion du bilinguisme	—	—	78,352,072	72,916,146
Arts et culture	—	—	2,268,636	8,088,360
Centenaire de la Colombie-Britannique	—	—	9,838,222	—
Aide à l'éducation	—	—	486,390	516,914
Paiements de rajustement au titre de l'enseignement postsecondaire	—	—	450,458,956	481,097,660
Traduction	—	—	11,118,866	13,617,687
Promotion du civisme	—	—	16,312,619	21,490,858
Perspectives-Jeunesse	—	—	24,692,157	33,861,383
Enregistrement de la citoyenneté	\$773,764	\$1,036,347	2,055,627	2,228,546
Total	\$773,764	\$1,036,347	\$598,807,392	\$638,070,310

*Comprend: le cabinet du Secrétaire d'État; le cabinet du Ministre d'État responsable du multiculturalisme; le cabinet du sous-secrétaire d'État; la Direction de l'administration du personnel; la Direction du service de l'information; la Direction des finances et la Direction des services administratifs.